



# MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 11 septembre 2024

### JOP 2024 : bilan de la sécurisation aérienne

- Des dispositifs de protection aérienne ont été déployés et coordonnés par l'armée de l'Air et de l'Espace durant les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques 2024.
- Insérée au sein de l'organisation générale de la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024, l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) a déployé un dispositif de sécurisation multicouches hors normes de par l'ampleur, la durée et l'empreinte territoriale.
- En marge, ces dispositifs ont notamment permis l'interpellation de deux trafiquants.

L'armée de l'Air et de l'Espace s'est appuyée sur le socle de la Posture permanente de sûreté-air (PPS-A), qui a été renforcé et complété par des Dispositifs particuliers de sûreté aérienne (DPSA) à Paris et Marseille. La gestion des zones interdites de survols en Île-de-France a été rendue possible par la création d'une nouvelle structure de coordination, le Centre de coordination civilo-militaire des opérations aériennes (C3MOA), complétée par un réseau de confiance permettant de faciliter le dialogue avec l'ensemble des aérodromes civils. Leur travail a garanti un maximum d'activité aux opérateurs aériens de la région parisienne, malgré les restrictions imposées par les impératifs de la sûreté aérienne. Plus de **7 800** vols ont ainsi été rendus possibles par cette coordination pour maintenir l'activité aéronautique au profit des usagers habituels dans ces zones malgré les mesures de sûreté mises en place.

Les vecteurs aériens engagés, Rafale, Mirage 2000-5 et hélicoptères Fennec comme moyens d'intervention, avions PC 21 et SR22 comme avions de guet à vue embarqués, mais aussi E3F, A330 MRTT Phénix et drones Reaper, ont réalisé plus de **750** heures de vol en **350** missions, totalisant **90** interceptions.

Au sol, un système sol-air Mamba, complété par des moyens Crotale NG, pour la première fois des Vertical Launch MICA (VL MICA), trois sous-groupements tactiques d'artillerie sol-air MISTRAL de l'armée de Terre ainsi qu'un système NASAMS espagnol, ont permis de disposer de capacités de détection et d'action renforcées. Deux radars G1X ont été déployés sur Paris et Marseille pour compléter les capacités de détection des systèmes lourds en matière de lutte anti-drones (LAD).

Dans le domaine de la LAD, un travail interministériel de grande envergure, basé sur des réunions régulières et l'organisation d'exercices d'ampleur (COUBERTIN LAD 1 et 2), a permis à l'armée de l'Air et de l'Espace d'assumer son rôle d'intégratrice des moyens interarmées et interministériels (armée de Terre, Marine nationale, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer), des aéroports de Paris et des moyens britanniques et allemands.

L'excellente coordination entre tous les services a permis l'interpellation de **85** télé-pilotes (principalement des touristes ignorant la réglementation en vigueur).

Le 4 septembre 2024 dans l'après-midi, le dispositif redondant et maillé déployé par l'armée de l'Air et de l'Espace dans le cadre de la protection aérienne des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024 a permis d'interpeller deux télé-pilotes de drone, en train d'effectuer une livraison de matériels illégaux dans un établissement pénitentiaire au moyen de drones :

- Le système mis en place pour assurer en particulier la protection de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle a détecté un drone de modèle inconnu, aux abords d'une prison. Le superviseur de lutte anti-drones, appartenant à la Gendarmerie des transports aériens, s'est appuyé sur la chaîne de contrôle et d'intervention de la LAD pour alerter la salle

d'information et de commandement de la Direction interdépartementale de la Police nationale (DIPN), ainsi que le Centre d'opérations de lutte anti-drones de niveau 2 (COLAD 2), à la Préfecture de Police de Paris, puis celui de niveau national (COLAD 1) situé sur la base aérienne 107 de Villacoublay.

- Déclenchée rapidement, l'intervention a permis d'interpeller deux télé-pilotes livrant des matériels prohibés dans l'établissement. Ils ont été placés en garde à vue par les forces de sécurité intérieure. Le drone et le matériel ont été saisis.

La coordination interministérielle au sein de la chaîne de lutte anti-drones a fait, une nouvelle fois, la preuve de son efficacité.

Contacts media :

Service d'information et de relations publiques  
de l'armée de l'Air et de l'Espace  
SIRPAAE  
[sirpaae.presse.fct@def.gouv.fr](mailto:sirpaae.presse.fct@def.gouv.fr)  
09 88 68 16 50 / 09 88 68 16 49

Centre media du ministère des Armées  
[media@dicod.fr](mailto:media@dicod.fr)  
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et  
à la communication de la défense  
DICoD**

Centre media du ministère des Armées  
60 boulevard du général Martial Valin  
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15